
Présentation MCS

Gain de temps, gain de chance

L'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes est une priorité de santé publique. Dans ce cadre, le déploiement des médecins correspondants, acteurs de l'aide médicale urgente, contribue à améliorer la qualité et la sécurité de prise en charge des patients.

La fonction de médecin correspondant du SAMU (MCS) est assurée par un médecin généraliste formé à l'urgence. Cette fonction lui permet, dans le cadre de son exercice libéral, d'être un acteur à part entière de l'aide médicale urgente.

De par son positionnement entre la ville et l'hôpital, le MCS est un relais de proximité précieux pour le SAMU. Il intervient en première intention dans l'attente d'un relais de prise en charge par le SMUR, à la demande de la régulation du SAMU-Centre 15 et dans le cadre de plages de disponibilités définies au préalable.

Dans les Hautes-Pyrénées, le dispositif est initié par 4 médecins généralistes des vallées et de montagne (Luz, Cauterets, St Lary), mais nous ne couvrons pas le besoin du Nord du département. En espérant que par cette mise en place, un volontariat actif de médecins généralistes de ce secteur Nord s'initie.

Pour ce faire, le médecin correspondant du SAMU bénéficie d'une formation à l'urgence en collaboration avec le CESU, avec une actualisation annuelle des connaissances.

Par ailleurs, il est indemnisé pour sa participation à la formation à l'urgence, ainsi que pour chacune de ses interventions en tant que MCS.